



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} novembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Deuxième Commission

Point 54 b) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : science et technique au service du développement

Jamaïque* : projet de résolution

Science et technique au service du développement

L'Assemblée générale,

Consciente du rôle déterminant que la science, la technologie et l'innovation peuvent jouer à l'appui du développement et de l'action menée par les pays en développement pour éliminer la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire, combattre les maladies, accélérer le rythme de la diversification et de la transformation et accroître la productivité et la compétitivité,

Rappelant la section du Document final du Sommet mondial de 2005¹ consacrée au développement,

Soulignant l'importance d'un appui international permettant aux pays en développement de tirer parti des progrès technologiques et de renforcer leurs capacités de production,

Soulignant aussi le rôle que les savoirs traditionnels peuvent jouer en faveur du développement technologique et de la gestion et de l'utilisation durable des ressources naturelles,

Reconnaissant le rôle catalyseur des technologies de l'information et des communications dans la promotion et la facilitation de la réalisation de tous les objectifs de développement, et soulignant à cet égard l'importance de la contribution du processus du Sommet mondial sur la société de l'information à l'édification d'une société de l'information centrée sur l'être humain, équilibrée et ouverte, afin de combler le fossé numérique en multipliant les débouchés dans le domaine de l'électronique,

* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe 77, et de la Chine.

¹ Voir la résolution 60/1.



Reconnaissant en s'en félicitant le rôle joué par l'Union internationale des télécommunications dans l'organisation des deux phases du Sommet mondial et la contribution utile de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux préparatifs du Sommet,

Se félicitant de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités du Programme des Nations Unies pour l'environnement², appelant à intensifier les efforts engagés pour mobiliser des ressources aux fins de sa mise en œuvre rapide, et demandant à être tenue informée de son exécution,

Prenant note avec satisfaction que le Botswana a accueilli à Gaborone, du 31 août au 2 septembre 2005, le deuxième Forum mondial sur les technologies de l'information,

Reconnaissant qu'il faut d'urgence combler le fossé numérique et aider les pays en développement à tirer parti des possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications,

Accueillant avec satisfaction le travail de la Commission de la science et de la technique au service du développement, durant sa période intersessions 2004-2005, sur le thème « La promotion de la science et de la technologie, la fourniture de conseils scientifiques et technologiques et les applications de la science et de la technologie au service des objectifs de développement fixés au niveau international et énoncés dans la Déclaration du Millénaire », en particulier, la recommandation en faveur de l'établissement d'un réseau de centres d'excellence dans les pays en développement³ qui relierait entre elles les institutions scientifiques et technologiques de premier ordre afin d'en faire des pôles d'acquisition des savoirs et des plaques tournantes du transfert et de la diffusion des connaissances et des informations scientifiques pour ce qui est des technologies nouvelles et émergentes,

Se félicitant du choix de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant le thème de sa période intersessions 2004-2005, qui sera « Comblent le fossé technologique entre les nations et au sein des nations »,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement⁴,

Prenant note également de la publication de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement intitulée « The Digital Divide: ICT Development Indices 2004 »⁵,

Insistant à nouveau sur la nécessité de renforcer les programmes scientifiques et techniques des entités concernées du système des Nations Unies,

Soulignant que la Commission de la science et de la technique au service du développement est le principal organe intergouvernemental en matière de science et

² UNEP/GC.23/6/Add.1 et Corr.1, annexe.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 11* (E/2005/31), Chap. I, A, projet de résolution.

⁴ A/60/184.

⁵ UNCTAD/ITE/IPC/2005/4, Nations Unies, New York et Genève, 2005.

de technologie et s'agissant de contribuer au suivi de tous les sommets et conférences des Nations Unies touchant aux domaines économiques et sociaux,

1. *Décide* :

a) De renforcer et d'améliorer les mécanismes existants et de soutenir les initiatives en matière de recherche-développement, notamment au moyen de partenariats libres entre les secteurs public et privé, afin de répondre aux besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de la lutte contre le gaspillage, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de la gestion de l'environnement, de l'énergie, de l'exploitation forestière et des répercussions du changement climatique;

b) De promouvoir et de faciliter pour les pays en développement, en tant que de besoin, l'accès aux technologies, notamment celles qui ménagent l'environnement, et aux savoir-faire correspondants, ainsi que leur mise au point, leur transfert et leur diffusion;

c) D'aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour promouvoir et élaborer des stratégies nationales en matière de ressources humaines et dans les domaines scientifique et technologique, qui sont de puissants moteurs du renforcement des capacités aux fins du développement;

d) De promouvoir et de soutenir le développement des activités menées pour apprendre à exploiter les sources d'énergie renouvelables – énergie solaire, éolienne ou géothermique, par exemple;

e) De mettre en œuvre, aux échelons national et international, des politiques visant à attirer les investissements publics et privés, étrangers ou d'origine interne, qui enrichissent le savoir, provoquent des transferts de technologie dans des conditions qui conviennent aux deux parties et accroissent la productivité;

f) D'appuyer les efforts déployés par les pays en développement, individuellement et collectivement, pour tirer parti de nouvelles techniques agricoles afin d'augmenter la productivité par des moyens écologiques;

2. *Invite* la Commission de la science et de la technique au service du développement à contribuer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre et au suivi des mesures intéressant la science et la technologie qui sont énoncées dans le Document final du Sommet de 2005¹;

3. *Demande* à la Commission de la science et de la technique au service du développement d'explorer d'autres solutions pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement dans les domaines de l'agriculture, des technologies de l'information et des communications et de la gestion de l'environnement, notamment⁶;

⁶ Par exemple, la possibilité de créer un fonds mondial de recherche et de développement scientifiques, en vue de mettre en œuvre la recommandation 9 contenue dans le rapport sur le Projet Objectifs du Millénaire « Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » (disponible à l'adresse suivante : <<http://www.unmillenniumproject.org/reports/index.htm>>).

4. *Encourage* la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à aider les pays en développement dans l'action qu'ils mènent pour intégrer les politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans leurs stratégies de développement national;

5. *Reconnaît* la contribution du Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie et de ses centres affiliés ainsi que celles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dans le domaine de la biotechnologie, et les encourage, ainsi que les autres organes compétents du système des Nations Unies qu'intéressent la biotechnologie, à collaborer, en vue de mettre en œuvre plus efficacement le programme destiné à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités de production dans tous les domaines de la biotechnologie, s'agissant notamment de l'industrie et de l'agriculture ainsi que de l'évaluation des risques et de la gestion de la biosécurité;

6. *Souligne* qu'il faut relever les nouveaux défis de la société de l'information en donnant suite aux conclusions de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information⁷ et en assurant la réussite de la deuxième phase du Sommet, qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005, afin que les pays en développement puissent tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et des communications en matière de développement;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution.

⁷ Voir A/C.2/59/3, annexe.